L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

Partageons nos cultures

Agence culturelle de la Gironde

avec le soutien

du Ministère de la Culture et de la Communication (D.R.A.C. Aquitaine), du Conseil Régional d'Aquitaine, du Ministère de l'Education nationale (Rectorat et Inspection Académique), du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (D.R.D.J.S.C.S.), des Instituts Culturels Etrangers, de l'Office National de la Diffusion Artistique et des communes et structures intercommunales de Gironde partenaires.

Le projet de l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel

Une adresse renouvelée au(x) public(s) et à la population page 4

Généraliser la médiation aux arts, aux savoirs et à la culture Soutenir et accentuer les pratiques amateurs collectives

Accompagner et fédérer page 5

Compagnonnage, présence et permanence artistique Structurer les projets de territoire

Des ressources partagées pour innover et expérimenter page 7

La mise en partage des ressources Innovation et expérimentations

Organisme partenaire, artistique et culturel, de la collectivité territoriale départementale, l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde, dit iddac, est né en 1991, sous forme associative, de la fusion des missions du Centre d'Action Culturelle de Saint Médard en Jalles et du Centre Départemental de la Culture.

Si l'iddac s'est inscrit dans le processus d'émergence des agences culturelles départementales, ses prédécesseurs comme ses projets successifs ont relevé d'un volontarisme politique marqué et, en mesurant précocement les enjeux de l'articulation, de la mise en cohérence et de la complémentarité des acteurs des arts et la culture, ont contribué à initier et soutenir les démarches de développement culturel en Gironde dans une optique artistique de mutualisation, de circulation et de formation des publics.

Se sont inscrits alors, au cœur de la mission de l'Institut, la notion de développement, dans sa dimension sociale comme territoriale, et une posture de coopération, tant institutionnelle, en associant à son financement et son projet départemental, collectivités publiques et associatives, que fonctionnelle, en suscitant la mise en réseau des opérateurs, la mutualisation des moyens et en s'ouvrant à de nouveaux territoires et de nouvelles populations.

Pour se faire, le projet artistique et culturel de l'iddac, au tournant des années 2000, a élargi son spectre disciplinaire, en adjoignant aux disciplines « historiques » (musique, théâtre, danse), toutes esthétiques artistiques susceptibles de générer réflexion, adhésion, envies partagées telles le cirque, les arts visuels, les arts de la rue, le conte et les arts de la parole, les écritures et littératures étrangères. Simultanément, a été privilégié une démarche croisée de projet entre différents réseaux, tant verticaux et sectoriels (60 scènes girondines Partenaires, réseau cohérent de lieux culturels qui inscrivent leur action dans la durée, sur un mode responsabilisant, dans une vision complémentaire et mutualiste) qu'horizontaux et transversaux nés de son implication territoriale (des pôles ressources antennes, fruit d'une collaboration avec les intercommunalités et les syndicats mixtes de pays).

En mettant l'artistique au cœur de son projet culturel, l'organisme partenaire départemental s'inscrit dans les politiques publiques développées par sa collectivité de tutelle, le Conseil général de la Gironde, dans une optique partagée d'inclusion culturelle des populations et d'accompagnement et de renforcement des opérateurs culturels, éducatifs, artistiques et territoriaux selon trois logiques articulées et complémentaires.

1 – Une adresse renouvelée au(x) public(s) et à la population

Si la culture constitue un espace privilégié de l'implication sociale, force est de constater pourtant que nombre de personnes demeurent exclues de la vie artistique et culturelle. En fonction de leur degré d'instruction, de leur environnement social et familial, de leurs contraintes socio-économiques ou médicales, de leurs origines culturelles, les citoyens ne sont pas tous égaux. Soutenir l'offre artistique par la seule construction ou l'équipement de lieux ou encore par des politiques tarifaires modérées et la « fidélisation des publics » ne suffit manifestement pas à produire l'envie ou l'attente. Afin de privilégier un meilleur accès à l'art, aux savoirs et à la culture, et de les inscrire comme un « fait social total », l'institut a choisi de renouveler, d'enrichir et d'approfondir son adresse à la population girondine.

1.1 - Généraliser la médiation aux arts, aux savoirs et à la culture

Mieux s'adresser au(x) public(s), à la population touche pour beaucoup à la question de la représentation, représentation que le citoyen se fait de l'art et de la culture et de sa nécessaire appropriation par tous ; représentation que les populations en déficit d'accès se font de l'acte artistique et culturel.

Faire évoluer les représentations de chacun, c'est d'abord créer une véritable « familiarité » et travailler à rendre naturel le fait de « pousser les portes » des lieux et des espaces des arts, des savoirs et de la culture, tout autant que celles des œuvres elles-mêmes et leurs conférer un accès similaire à celui d'autres services publics. A ce titre, insérer un équipement ou une production artistique dans un espace peuplé ne peut se suffire sans chercher à faire s'approprier par la population les espaces et les territoires de l'art.

De la même manière, à rechercher la communion autour d'un héritage commun et unique qui aurait la double prétention à dire le monde social et à incarner des valeurs universelles, pourrait se substituer le souhait de partager les cultures et générer une diversité, élément d'un bien commun. Ce paraît être l'enjeu, conjointement aux enseignements artistiques et à l'éducation artistique, d'une médiation et d'une interaction entre acteurs de territoires (éducatifs, jeunesse, sociaux, culturels).

Dans son sens le plus commun, cette médiation, « passeur culturel » entre artiste et œuvre et population, fait appel à des connaissances et des savoirs particuliers, loin d'être une simple activité de communication ou de marketing. En interprétant le réel ou l'imaginaire de l'acte artistique, elle dépasse ainsi le simple cadre du franchissement culturel pour atteindre à la question de la transmission. Dans un sens plus approfondi, la médiation souhaitée par l'Institut, permet de décloisonner les groupes sociaux et par là même la représentation que chaque groupe social se fait des autres. Partager un acte artistique, rassembleur car il fait appel au plaisir, c'est permettre à chacun d'horizons différents de partir à la recherche de valeurs communes et de rencontres.

Les actions menées aujourd'hui par l'iddac et son réseau de Scènes Partenaires Référentes dans ce cadre, telles les itinéraires du spectateur, les résidences et rencontres, l'action en direction de publics spécifiques (handicap, personnes âgées, jeunes publics, ...) et leurs partenariats susceptibles de briser la sectorisation (Education nationale, Jeunesse, Sports et Cohésion sociale, Scènes partenaires, acteurs du champ social et médical, ...) privilégient tant l'accompagnement aux arts et savoirs des jeunes, de la maternelle à l'Université, que la mise en œuvre de programmes spécifiques et territorialisés.

1.2 - Soutenir et accentuer les pratiques amateurs collectives

Privilégier l'accès aux arts, aux savoirs et à la culture, c'est aussi chercher à soutenir et accentuer la médiation et l'accompagnement éducatif à partir des pratiques artistiques et culturelles. Au-delà de « l'œuvre » capable de déclencher un choc esthétique ou celle de la pratique individuelle susceptible de transformer chacun en créateur,

la médiation entre praticiens amateurs fédérés et artistes, entre population et professionnels, évitent la démagogie et la fragmentation culturelle qui conduit à des repères indistincts et au communautarisme.

En s'appuyant sur les pratiques de chacun tout en privilégiant le partage, accentuer les rencontres affirme la force de la diversité. Le projet artistique repose ainsi sur une population qui le nourrit au travers de ses cultures, dites parfois émergentes, de ses pratiques, ses attentes et ses aspirations. Une manière de lutter contre la seule consommation de biens et de loisirs, de favoriser de premières rencontres avec les arts, de faciliter l'appropriation des patrimoines et de reposer le statut, la présence et la permanence de l'artiste dans la société.

L'accès à la culture et à l'art est une compétence partagée, un nœud essentiel d'échanges et de collaborations. Cette politique ni purement éducative ni exclusivement culturelle ou artistique ne peut reposer que sur un partenariat étendu et une synergie et une solidarité active : coopération publique entre collectivités afin d'éviter territorialisation et morcellement ; coopération interinstitutionnelle entre acteurs éducatifs, sociaux et culturels car la totalité des « temps de vie » doivent être couverts ; coopération de terrain, enfin, afin de mobiliser les énergies des organismes culturels et éducatifs présents sur le territoire du projet.

Compte tenu du rôle fondamental de la pratique artistique amateur dans l'action culturelle, l'iddac développe des actions visant à valoriser les pratiques non-professionnelles. Le montage d'opérations départementales est ainsi privilégié autour des pratiques amateurs et de rencontres professionnels / amateurs, telles le Collectif Pacap ou les programmes transversaux à l'artistique fédérateur (personnes âgées, population en insertion, ...), qui permettent d'enrichir la formation et la pratique artistique et de construire des projets territoriaux qui génèrent des actions de présentation et de rencontres avec le public. Ces dispositifs s'inscrivent dans les Schémas relevant de la compétence départementale mais partagés par les autres collectivités publiques comme le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, de la Lecture Publique, du Handicap, de Gérontologie ou des axes développés dans d'autres compétences départementales (social, environnement, tourisme, ...).

C'est avec ces éléments, inscrits dans le temps, celui de la durée, de la continuité et de la permanence, et de l'espace, celui du quotidien, de la proximité et des territoires, que les politiques d'accessibilité aux arts, aux savoirs et à la culture sont de nature à se renouveler. Tout en étant conscientes du chemin parcouru, elles demeurent aujourd'hui une clé essentielle du mieux vivre ensemble et de biens communs à partager dans la diversité car une « telle éducation est nécessaire pour former des citoyens responsables et œuvrer à une culture de paix »¹. Si l'égalité devant l'accès à l'art et la liberté d'en choisir l'une ou l'autre de ses formes ne peuvent être contestés, l'enjeu de renouveler l'adresse au(x) public(s), à la population doit également être une tentative d'exprimer par l'art ce que la société a par trop de mal à inventer, un modèle de fraternité.

2- Accompagner et fédérer

Si le bien fondé de la présence du culturel dans la cité n'a plus à convaincre en matière de catégorie de l'intervention publique et de diffusion voire de consommation de biens et de loisirs, l'art et la culture, dont les fonctions sont d'offrir un cadre d'expression qui permet l'inclusion, l'affirmation et l'appartenance à une communauté, sont parfois devenus secondaires, fragmentés, isolées. Arts et culture sont ainsi confrontés à une double contrainte : d'une part, leurs enjeux sociaux, économiques, éducatifs sont importants notamment pour la valorisation des territoires tant géographiques que sociaux ; d'autre part les moyens sont limités, les ambitions hétérogènes et parfois confinées à une seule politique de consommation qui ont rendu précaire et non pérenne les actions et les acteurs. Conforter, accompagner, plus que initier et développer, s'imposent ainsi comme une mission non pas nouvelle mais à enrichir.

L'iddac participe à la pérennisation et au renforcement de l'action menée localement dans le respect de leur diversité. Des Scènes Partenaires Départementales ont développées des spécificités artistiques et culturelles, première étape de la constitution de lieux ressources pour le territoire. Ces Scènes départementales voire régionales assurent ainsi leur devenir et leur ancrage dans leur territoire, en étant facteur d'identité, d'identification et de distinction, mettant en valeur leurs ressources spécifiques tout en contribuant, par leur rayon

^{1 -} Feuille de route pour l'éducation artistique - Unesco - mars 2006.

d'action régional, à un maillage qui transcende le modèle centre / périphérie en créant des circulations tant des publics que de l'offre artistique.

L'Institut anime aussi des réseaux verticaux d'une soixantaine de partenaires sur le territoire départemental de nature et de fonction différente et des réseaux horizontaux, transversaux entre politiques publiques. Ces réseaux, « communautés poreuses », réunion d'acteurs qui souhaitent travailler ensemble dans une vision commune et non hiérarchique de leur rôle, sont des espaces de concertation, d'expériences, de partages et de capitalisations de savoirs, qu'aucun ne maîtrise et ne possède, tout en étant indispensable à lui.

Favoriser le rapprochement, la mise en réseau, la synergie autour de projets communs, la constitution de ressources, de données et de compétences partagées en mutualisant et professionnalisant les moyens humains nécessaires, est aujourd'hui une nécessité pour s'adapter aux mutations profondes des pratiques, des enjeux culturels et sociaux présents et à venir. Ils permettent également de rester sensible aux doutes et initiatives artistiques tout en nous maintenant indissociablement liés en déséquilibre, qui seul créé le mouvement.

2.1 – Compagnonnage, présence et permanence artistique

Des moyens nouveaux doivent aujourd'hui être consacrés à la création, ne serait-ce que pour s'engager de manière durable et combattre la précarité et les éléments substitutifs développés pour pallier une économie déficiente. L'iddac s'efforce de promouvoir au plan régional le vivier local de la création dans le domaine du spectacle vivant et des écritures. Essentielle à la création artistique, l'aide apportée en production aux visages distincts et complémentaires (responsabilité du ou des co-producteurs, résidences de création et d'auteurs, commandes et présence artistique, rencontres entre artistes) permet, notamment par un apport de fonds et une co-gestion expérimentale de matériels techniques, la mise en œuvre d'une proposition artistique, devant rencontrer les publics. Création et diffusion artistique sont donc intimement liées. Dés à présent, l'iddac a accentué son aide à la création et à la diffusion en Gironde en faisant évoluer son budget et en promouvant avec ses partenaires des choix artistiques partagés et la mise en valeur d'opérateurs ressources qui s'inscrivent dans le local tout en rayonnant au delà de leur proximité.

Au regard du constat actuel de la création régionale qui montre un émiettement des aides en production, générant précarité de l'emploi et offre artistique multiple, l'iddac est en mesure de proposer des modalités nouvelles de compagnonnage, travaillant sur des parcours artistiques, des répertoires, des liens indissociables entre population-création-circulation des œuvres, entre artistes-acteurs culturels et éducatifs-territoires, afin d'initier, expérimenter et évaluer une économie nouvelle de la création.

Des systèmes mutuels et coopératifs, mêlant fonds publics et privés, peuvent ainsi permettre de s'assurer de l'implication des partenaires et des artistes dans la diffusion et de mutualiser des fonds aujourd'hui dispersés tout en contribuant à assurer une durabilité de l'emploi artistique et culturel, mis en oeuvre par des dispositifs expérimentaux de mutualisation. Ils peuvent également contribuer à combattre l'isolement artistique par la mise en œuvre d'espaces partagés, outils d'échanges et de transmission des savoirs, réseaux de partage transdisciplinaire de la connaissance et de solidarité artistique.

2.2 – Structurer les projets de territoire

Le développement territorial culturel peut s'aborder tant dans une logique de localisation que de rayonnement ou d'attraction. Ces logiques visent au renforcement de projets et d'équipes qui permettent d'assurer l'avenir des opérateurs et d'ancrer leur action dans le territoire, en mettant en valeur des ressources spécifiques et en étant facteur d'identifé, d'identification et de distinction. Une 3ème logique dite de circulation repose sur un maillage territorial qui vise une harmonisation et une coordination des opérateurs. Champ d'intervention privilégié des territoires, car ils y apportent là une « valeur ajoutée » en terme d'animation de réseaux, ces maillages demeurent bien fragiles. Les équipements, les projets ou les financements sont hétérogènes, les natures juridiques distinctes, les langages spécifiques, les cultures opposées. Pour autant la culture, dans son rôle de « marqueur », de rassembleur, peut être moteur du projet d'un territoire, en interaction dynamique avec la

jeunesse, la vie sociale et associative, l'éducatif ou encore l'économique, ce qui n'est pas sans renouveler ses formes et ses méthodes. Plus rien n'opposerait alors le réseau au territoire, la contiguïté à la continuité. Grâce à l'antériorité relationnelle et matérielle (antennes territoriales) développée avec ses partenaires territoriaux, l'iddac a mis en œuvre un « catalogue du possible » qui repose sur des ressources qui ont pour ambition de faire se connaître et réfléchir les acteurs des territoires, d'engager un diagnostic et une méthode de travail ; et des actions qui sont de nature à fédérer les acteurs et à démontrer les capacités à « permettre de

3- Des ressources partagées pour innover et expérimenter

faire » et non pour la collectivité départementale de « faire pour » ou même « avec ».

L'enjeu politique d'une intervention dans le domaine de l'accès à l'information et aux savoirs, mais aussi de l'innovation, est d'importance. Si l'expérimentation a toujours fait partie intégrante des actions de l'organisme partenaire du Département, concernant ses activités qu'elles soient de programmation, d'éducation et de pratique artistique, ou de coopération et mutualisation partenariale, elle n'avait jusqu'à présent que peu constitué une mission à part entière au service du territoire, des partenaires ou des collectivités de référence de l'Institut. Pour autant, de nombreuses ressources partagées ont été développées et il a été constaté qu'elles étaient porteuses de transversalité et d'innovation, enjeu majeur pour un domaine en constante et pleine mutation.

3.1 – La mise en partage des ressources

Cette mission pose individuellement et collectivement les jalons d'une approche nouvelle de « l'action culturelle publique». Compte tenu du rôle essentiel des opérateurs-relais, de l'émergence de nouvelles dynamiques culturelles, et conscient que l'efficacité d'un réseau repose sur la professionnalisation des acteurs et sur la transmission et le partage d'une information de qualité, l'iddac a développé depuis 2001 un pôle ressources, espace d'information, de conseil et d'orientation, consultable et exploitable sur le net.

Cette mission affirmée s'articule tout autant autour de la constitution de données que de leur partage et de leur consolidation, ainsi que de leur accès afin de présenter, transmettre et capitaliser expérimentations et savoirs, sous des modèles de formations/actions (séminaires, sessions d'accompagnements, diagnostics communs, ...) et des solution techniques novatrices.

Afin de mieux mettre en commun l'ensemble des données culturelles départementales, l'iddac développe avec ses différents partenaires et notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine, une « plateforme » commune d'informations régionales, touchant tant à l'activité (Base de Données Annuaires et Organismes) qu'à l'équipement (Répertoire des Equipements Culturels de la Gironde) et aux ressources documentaires (Plateforme TERPAC – Logiciel libre collaboratif Sherpa). Cette banque de données, élément d'un « observatoire » de l'offre et de la demande culturelle est accessible, à des niveaux différents, à des chercheurs, aux professionnels et bénévoles du spectacle et de la culture et à un plus large public en recherche d'informations spécifiques et/ou de services. Cet état des lieux en temps réel permet de développer la connaissance des différents aspects des politiques culturelles entreprises, en identifiant les ressources disponibles ainsi que les modalités de mise en réseau, de coopération et de concertation, dans un objectif de cohérence, de complémentarité et de diagnostic.

Ces ressources qui organisent un ensemble de techniques et d'outils permettent d'obtenir des réponses rapides, adaptées et partagées et sont une aide à la décision pour les actions à venir. Des sensibilisations et formations (rencontres thématiques, partages d'expériences, sessions de formations dans les domaines administratifs, artistiques et techniques,...) y sont adossées qui contribuent à l'approfondissement des connaissances et des savoirs des acteurs culturels, en lien avec la Mission d'Observation de la Région Aquitaine.

En mettant en place des dispositifs expérimentaux de mutualisation ou d'accès aux savoirs, le Conseil général de la Gironde s'est positionné comme force de proposition dans le cadre de projets de coopération publique. Tous ont en commun un axe TIC / Ressources qui est un levier puissant (structuration, formation et mise en réseau des acteurs) auquel l'iddac se doit d'apporter sa contribution active.

3.2 - Innovation et expérimentations

Le principe d'expérimentation est l'une des innovations de la loi organique du 30 juillet 2003 : des collectivités territoriales peuvent désormais, sur demande et autorisation expresse, déroger pour un objet et une durée limitée aux dispositions légales et réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences, en vue d'expérimenter localement des normes nouvelles dans la perspective de leur éventuelle intégration dans la législation. L'Aquitaine a été retenue pour être l'un des territoires d'expérimentation dans le domaine de l'emploi culturel.

Une structure comme l'iddac, du fait de l'antériorité de ses réalisations et des savoirs faire acquis, doit pouvoir contribuer à expérimenter des pistes nouvelles, avec pragmatisme et ambition : soit directement, en explorant des voies « hors normes » habituelles ou en prenant la responsabilité de tenter des innovations en amont de toute autre intervention publique et dans un temps autre que celui de « l'action » ; soit indirectement, en participant activement aux réflexions partenariales menées sur ces questions ou en accompagnant des expérimentations capitalisables.

Dans ce contexte, cette mission d'innovation et d'expérimentation doit clairement s'inscrire dans une démarche d'ouverture et de partage et prendre autant que possible appui sur les plateformes de travail inter-institutions déjà existantes ou en préfiguration (plateformes des dispositifs expérimentaux initiés par la collectivité territoriale, plateforme numérique mutualisée) qui visent à développer un réseau départemental d'accès aux savoirs et à la culture réunissant Conseil général de la Gironde et les autres collectivités publiques. Elle doit également ouvrir de nouveaux espaces de projets en impulsant des formes de travail et de partenariat renouvelées, des processus d'évaluation et des formes juridiques innovantes ou non appropriées par l'art et la culture telles les sociétés coopératives. En cela, les termes de « mutualisation » ou de « coopération » fort conjugués aujourd'hui retrouvent leur sens d'origine et non celui de faire mieux avec moins et renvoient aux idées de Proudhon et à la création des premières sociétés coopératives et mutuelles équitables, qui, et ce n'est pas un fait du hasard, sont intervenues dans un temps historique où naissait l'école gratuite, laïque et obligatoire et où par le biais des associations, des syndicats et des partis politiques naissants, était reconnu notre liberté d'exister et de s'exprimer.

Si l'action publique dans le domaine artistique et culturel ne s'impose pas sur le mode de l'évidence comme d'autres politiques sectorielles, elle demeure un puissant marqueur pour rassembler et fédérer populations et acteurs et à ce titre être une condition de l'aménagement du territoire départemental et non une seule contribution.

C'est ainsi que la présence de l'organisme partenaire de la collectivité départementale dans l'espace et les échanges engagés dans le temps, avec nombre d'opérateurs communaux et intercommunaux, permettent aujourd'hui de réaffirmer le rôle de l'action publique départementale et, comme le souligne la déclaration de l'Unesco, « d'avancer dans la compréhension et la clarification des droits culturels, en tant que parte intégrante des droits de l'homme ».

LES RESEAUX DE COOPERATION

2 Scènes Partenaires Départementales Danse

Arcachon Culture* – Arcachon - Scène Partenaire Départementale Danse **Le Cuvier, CDC d'Aquitaine*** – Artigues – Scène Partenaire Départementale Danse

29 Scènes Partenaires

Ambarès et Lagrave* - Pôle culturel Evasion

Artolie (CDC) - Service culturel

Bègles* - Creac

Bordeaux - Glob Théâtre*

Bordeaux - TNT

Bruges - Espace Treulon

Canéjan - Centre culturel Simone Signoret

Cenon* - Le Rocher

Cestas - Office culturel

Coutras – Service culturel

Eysines* – Le Plateau / Service culturel

Floirac* - M270 / Service culturel

Gradignan* - Théâtre des Quatre Saisons

Gujan-Mestras – Service culturel

Langon* - Centre culturel des Carmes

La Teste de Buch* - Salle Pierre Gravey

Libourne* - Fac

Lormont* - Espace Culturel du Bois Fleuri

Marcheprime* - La Caravelle

Martignas/Jalles - Centre culturel Gérard Philipe

Mérignac – Service culturel

Montesquieu (CDC) – Service culture et jeunesse

Pessac* - Office Socio-Culturel Réolais (CDC) * - Service culturel

Saint-André de Cubzac* - Clap

Sainte-Foy la Grande – Service culturel

Saint-Jean d'Illac – Service culturel

St-Médard / Blanquefort* - Le Carré-Les Colonnes

Villenave d'Ornon – Service culturel

3 antennes de pays

- **Haute-Gironde** Saint-André de Cubzac (Syndicat mixte Pays de Haute Gironde)
- Haut-Entre-Deux-Mers La Réole (Communauté de Communes du Réolais)
- Médoc Pauillac
 (Syndicat mixte Pays Médoc)

et des Pays associés :

- Bassin d'Arcachon et Val de Leyre
- Rives de Garonne
- Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

^{* 16} Scènes référentes « réseau médiation »

50 coorganisateurs ponctuels

Ambès

Artigues - Mairie

Audenge

Bassens - service culturel

Bègles - Mairie

Bègles – Théâtre en Miettes

Beychac et Caillau

Biganos Blaye Cadillac

Camblanes-et-Meynac

Bordeaux – Pont Tournant **Bordeaux** – Boîte à Jouer

Bordeaux – Rock School Barbey

Bordeaux - Opéra National de Bordeaux

Bordeaux - TnBA

Captieux Casseuil

Castelnau-de-Médoc

Lanton

La Réole

Le Bouscat - Les Marches de l'Eté

Le Bouscat – service culturel

Lège Cap Ferret

Léognan

Malagar (Domaine de)

Martillac Pauillac Pellegrue Pissos (40) Pompignac

Sillas

Saint-Ciers-sur-Gironde

Salles – Service culturel

Talence - Ocet

Talence – Rock et Chanson Talence – Le Forum Transmusicales (Réolais) Les Oiseaux de Passage

Des Communautés de Communes Pilotes

Communautés de Communes du Centre Médoc

Communautés de Communes du Cœur Médoc

Communauté de Communes de Blaye

Communauté de Communes de Bourg-sur-Gironde

Communes de Communes du Cubzaguais

Communauté de Communes des Coteaux Macariens

Communauté de Communes des Coteaux Bordelais

Communauté de Communes de Coutras

Communauté de Communes de l'Estuaire

Communautés de Communes de Montesquieu

Communautés de Communes de Pellegrue

Communautés de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers

Communautés de Communes de Saint Loubès

Communautés de Communes du Réolais

Communauté de Communes de Sant Savin

Communautés de Communes du Vallon d'Artolie

Les Communautés d'Intérêt Artistique

Arts de la Piste et Formes itinérantes

Bègles - Creac

Canéjan - Centre Culturel Simone Signoret

Cestas - Office culturel

Eysines – Le Plateau / service Culturel

Floirac - M270 / service Culturel

Gradignan - Théâtre des Quatre Saisons

La Teste de Buch - Salle Pierre Gravey

Libourne - Fac

Marcheprime - La Caravelle

Martignas/Jalles - Centre culturel Gérard Philippe

Communautés de Communes de Montesquieu

Pessac - Office Socio-Culturel

Communautés de Communes du Réolais

Saint-André de Cubzac - CDC du Cubzaguais / CDC de Bourg sur Gironde / CDC Blaye Saint-Jean d'Illac

St-Médard / Blanquefort - Le Carré-Les Colonnes

Villenave d'Ornon – service culturel

P'tites Scènes

Bègles - Creac

CDC Villandraut– Oiseaux de Passage/Association

Cadillac

Coutras – Service culturel

Gujan-Mestras – service culturel

Léognan

Marcheprime - La Caravelle

Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne – Fédération des Cercles

Transmusicales - Communautés de Communes du Réolais

Saint-André de Cubzac - Clap

Salles

Sillas

Villenave d'Ornon – service culturel

Marcillac - Association Jeunesse et culture

Saint-Jean-d'Illac - Mairie Service Culture

Biganos - Service Culture

CDC de Saint Savin

Cénac – Service culture

Sainte Foy La Grande - Service culture

Les Communautés d'Envie Culturelle et Artistique

Itinéraire Dansé#6

Arcachon Culture – Arcachon - Scène Partenaire Départementale Danse
Le Cuvier de Feydeau – Artigues – Scène Partenaire Départementale Danse
Villenave d'Ornon – service culturel
Agence Culturelle départementale Dordogne-Périgord

Créa'FONDS

Agence Culturelle départementale Dordogne-Périgord Banque Française de Crédit Coopératif

Bègles - Creac

Le Carré-Les Colonnes - St-Médard / Blanquefort

Canéjan - Centre Culturel Simone Signoret

Centre National des Arts de la Rue Poitou-Charentes – Scène nationale le Moulin du Roc Niort

La Teste de Buch - Salle Pierre Gravey

Libourne - Fac

Opéra Pagaï (Cie)

Office Artistique de la Région Aquitaine

Saint-André de Cubzac - Clap

Tombés du Ciel (Cie)

Villenave d'Ornon – service culture